



Recensement Annuel Ovins-Caprins

Année 2023

Exemplaire à retourner

ATTENTION

Document à renvoyer
avant le 6 février 2024

Le double est à conserver 5 ans

N° d'exploitation : 71.....

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Mail :

Déclaration Obligatoire pour tout détenteur d'Ovins/caprins

A partir d'1 animal = détenteur professionnel, particulier ou amateur

Si vous n'avez pas de naissances ou d'adultes, mettre 0 dans le tableau

Type de production (à cocher ci-contre)	OVINS	CAPRINS
	☐ Lait ¹ ☐ Viande ²	☐ Lait ¹ ☐ Viande ²
	Brebis + Béliers + Agnelles	Chèvres + Boucs + Chevrettes
Nombre d'animaux âgés de plus de 6 mois au 1er janvier 2024		
	Agneaux	Chevreaux
Nombre de naissances (morts compris) du 01/01/2023 au 31/12/2023		
Nombre d'animaux achetés pour l'engraissement sur l'année 2023		

¹Traite ² Production de viande, consommation personnelle, animaux de loisir ou d'entretien

Important

☞ si vous avez cessé votre activité ovine et (ou) caprine définitivement :

Par la présente, je vous informe que depuis le....., je ne détiens plus ni ovins ni caprins sur mon exploitation n° 71.....

Je certifie ne plus détenir de repères d'identification des ovins ou caprins.

Les boucles d'identification encore en ma possession : ☐ ont été / seront détruites

☐ ont été / seront renvoyées à l'EDE

NB : si vous ne renvoyez pas ce document attestant de votre arrêt d'activité vous serez redevable malgré tout du forfait annuel.



Si vous ne renvoyez pas votre recensement :

- vous vous exposez à un éventuel contrôle de l'administration quelle que soit la taille du cheptel.
- les pénalités pouvant s'élever de 1 à 3 %, portent sur l'ensemble des primes de l'exploitation.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document,

Date, le : Signature :



Recensement Annuel Ovins-Caprins

Année 2023

Exemplaire à conserver

ATTENTION

Document à renvoyer
avant le 6 février 2024

Le double est à conserver 5 ans

N° d'exploitation : 71.....

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Mail :

Déclaration Obligatoire pour tout détenteur d'Ovins/caprins

A partir d'1 animal = détenteur professionnel, particulier ou amateur

Si vous n'avez pas de naissances ou d'adultes, mettre 0 dans le tableau

Type de production (à cocher ci-contre)	OVINS	CAPRINS
	☐ Lait ¹ ☐ Viande ²	☐ Lait ¹ ☐ Viande ²
	Brebis + Béliers + Agnelles	Chèvres + Boucs + Chevrettes
Nombre d'animaux âgés de plus de 6 mois au 1er janvier 2024		
	Agneaux	Chevreaux
Nombre de naissances (morts compris) du 01/01/2023 au 31/12/2023		
Nombre d'animaux achetés pour l'engraissement sur l'année 2023		

¹ Traite ² Production de viande, consommation personnelle, animaux de loisir ou d'entretien

Important

☞ si vous avez cessé votre activité ovine et (ou) caprine définitivement :

Par la présente, je vous informe que depuis le....., je ne détiens plus ni ovins ni caprins sur mon exploitation n° 71.....

Je certifie ne plus détenir de repères d'identification des ovins ou caprins.

Les boucles d'identification encore en ma possession : ☐ ont été / seront détruites

☐ ont été / seront renvoyées à l'EDE

NB : si vous ne renvoyez pas ce document attestant de votre arrêt d'activité vous serez redevable malgré tout du forfait annuel.



Si vous ne renvoyez pas votre recensement :

- vous vous exposez à un éventuel contrôle de l'administration quelle que soit la taille du cheptel.
- les pénalités pouvant s'élever de 1 à 3 %, portent sur l'ensemble des primes de l'exploitation.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document,

Date, le :

Signature :